

Département des Ardennes

MAIRIE DE MONTGON

mairimontgon08@wanadoo.fr

www.commune-montgon08.com

tél 03 24 30 44 43

Secrétariat : Lundi 9h-12h

Mardi 13h30-16h30

Registre public d'accessibilité



1. Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : **Commune de MONTGON Ardennes**

Type de l'établissement : **Mairie**

Catégorie de l'établissement : **5^{ème} catégorie**

Adresse : **3 Place de la Mairie**

☎ : **03.24.30.44.43** @ : **mairiemontgon08@wanadoo.fr**
site internet **www.commune-montgon08.com**

2 - Prestations proposées par l'établissement :

Etat-civil, rencontre avec élus, dépôt de demandes d'urbanismes, autres démarches administratives, concessions cimetière, recensement, mariages, PACS... location salle des fêtes, visite du musée de l'école et de l'église.

3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

➔ « centre village » : une place de parking réservée PMR située dans la cour de l'ancienne école et permettant de desservir

- ✓ de plain-pied, la salle des fêtes équipée de sanitaires adaptés, avec signalisation et sécurisation des sorties de secours



- ✓ la mairie par le biais d'une rampe d'accessibilité



- ✓ la salle des Conseils et le Musée de l'École accessibles également la rampe d'accessibilité qui fait tout le tour du bâtiment Mairie



→ « cimetière et église » : une place de parking réservée PMR, située chemin de La Mussanterie qui passe derrière l'église, et permettant de desservir

- ✓ la partie haute du cimetière grâce à un cheminement PMR allant jusqu'au Jardin du Souvenir *NB la partie basse du cimetière n'est pas accessible à cause de la pente*
- ✓ l'église : entrée par la sacristie (entrée Orient), traversée des locaux-rampe en bois pour franchir une marche- et arrivée par le chœur



4 - Formation du personnel :

Sensibilisation effectuée auprès des élus et des deux agents territoriaux de la commune (secrétaire et agent technique)

2. Annexes

X Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement

Pièce n° 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)



N° 15246*01

Ministère chargé
de la construction

Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

Cadres 1 et 2	informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation
Cadre 3	informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires
Cadres 4 et 5	informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
Cadre 6	engagement du (des) demandeur(s)

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé aux services préfectoraux
<p>Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none">- d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes,- de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes,- ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une période. <p>Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires.</p> <p>Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824</p>	<p>N° de l'Ad'ap : 00830115C0331</p> <p>Date de réception en préfecture : 21 12 2015</p>

1. Identité du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom, prénom _____ Date de naissance _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et Dénomination Mairie MONTGON 08390

N° SIRET 2 1 0 8 0 2 6 8 2 0 0 0 1 8

Représentant de la personne morale Madame Monsieur

Nom, prénom ANDREY Danielle

Date de naissance à défaut de N° SIRET _____

2. Coordonnées du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse

Numéro 3 Voie place de la mairie

Lieu-dit _____ Boîte postale _____

Code postal 08390 Localité MONTGON

Si le demandeur habite à l'étranger Pays _____ Division territoriale _____

Téléphone fixe 0 3 2 4 3 0 4 4 4 3 Portable 0 6 7 5 2 2 4 7 2 7

Indicatif si pays étranger _____

Adresse électronique mairiemontgon08 @ wanadoo.fr

SSBD

21 DEC. 2015

Accessibilité

1

3. Votre dossier concerne		Veillez vous reporter au :
<p>Un seul ERP et votre demande concerne <input type="checkbox"/></p> <p>deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹ <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre d'années demandées : _____</p> <p>trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹ <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre d'années demandées : _____</p> <p>Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité <i>d'un seul ERP</i> lié à des difficultés techniques ou financières (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ² <input type="checkbox"/> • Autre : <input type="checkbox"/> à préciser : _____ 		Cadre 4
<p>Plusieurs ERP et IOP et votre demande concerne <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>une période soit 3 ans maximum <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre d'années demandées : _____</p> <p>deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹ <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre d'années demandées : _____</p> <p>trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹ <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre d'années demandées : _____</p> <p>Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité <i>d'un ensemble d'ERP</i> (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ² <input type="checkbox"/> • Autre : <input type="checkbox"/> à préciser : _____ 		Cadre 5
<p><input type="checkbox"/> Pour les patrimoines dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe ¹ :</p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre de communes d'implantation : _____</p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre de bâtiments concernés : _____</p>		
<p>Une seule IOP et votre demande concerne <input type="checkbox"/></p> <p>une période soit 3 ans maximum</p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre d'années demandées : _____</p>		Cadre 4
<p>Plusieurs IOP et votre demande concerne <input type="checkbox"/></p> <p>une période soit 3 ans maximum</p> <p style="padding-left: 40px;">Nombre d'années demandées : _____</p>		Cadre 5

¹ Selon les cas, vous devrez démontrer la situation technique ou financière de votre établissement ou que la mise en accessibilité de votre établissement est particulièrement complexe. Les conditions sont définies par l'arrêté pris en application du IV de l'article D. 111-19-34 du Code de la construction et de l'habitation

² Pour les personnes de droit privé ou les établissements publics dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce l'attestation de la situation financière délicate est établie par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable

4.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui Dans ce cas, en joindre la liste indicative Non

5. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 1, 2 ou 3 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

5.1 - Liste des établissements ou des installations

Etablissement N° 1

Nom de l'établissement ou de l'installation	salle polyvalente		
Département d'implantation	08	Commune d'implantation	MONTGON
Adresse de l'ERP/IOP	5 place de la mairie		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	catég5; groupe 2 (pas de locaux à sommeil)		

Etablissement N° 2

Nom de l'établissement ou de l'installation	mairie (secrétariat ouvert au public, et salle des Conseils/mariages/écomusée)		
Département d'implantation	08	Commune d'implantation	MONTGON
Adresse de l'ERP/IOP	3 place de la mairie		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	catég5; groupe 2 (pas de locaux à sommeil)		

Etablissement N° 3

Nom de l'établissement ou de l'installation	église et cimetière		
Département d'implantation	08	Commune d'implantation	MONTGON
Adresse de l'ERP/IOP	rue de la Mussanterie		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	catég 5; groupe 2 (pas de locaux à sommeil)		

Veillez joindre une note annexe si la taille de votre patrimoine le nécessite.

5.2 - Analyse synthétique de la situation de vos établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

La mairie et la salle polyvalente ayant fait l'objet de reconstruction et réhabilitation récentes (années 2000), elles intègrent déjà la plupart des normes d'accessibilité. Cependant, c'est au niveau de la voirie (parking dédié) et du cheminement que se trouvent les principales mises en conformité à effectuer, en plus d'une porte à élargir. Le problème de l'Eglise, et du cimetière attenant, est différent: situés en hauteur, sur un point de vue dominant la vallée du Canal des Ardennes, l'accessibilité par la vallée sud-sud ouest est à exclure a priori de l'ad'ap; par contre, des aménagements peuvent être effectués par l'accès amont, rue de la Mussanterie.

Veillez répondre sur papier libre si nécessaire

5.3 - Chiffrage et calendrier de mise en accessibilité

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cochez la case correspondante) :

Ad'ap portant sur plusieurs ERP dont au moins un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseignez uniquement la sous-section 5.3.1)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP ou IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseignez uniquement la sous-section 5.3.3)

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Période 2 (années 4, 5 et 6)		
Période 3 (années 7, 8 et 9)		
Estimation financière de la mise en accessibilité		
	Année 1	
	Année 2	
	Année 3	
	Période 2 (année 4, 5 et 6)	
	Période 3 (année 7, 8 et 9)	
	Total	

5.3.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP ou IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité des installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP
ERP/ IOP 1	08	16/11/2015	30/11/2016
ERP/ IOP 2	08	16/11/2015	30/11/2017
ERP/ IOP 3	08	07/12/2015	30/06/2018

Veuillez joindre une note annexe si plus de 3 IOP

	ERP/ IOP concernées par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP ou l'IOP en question
Année 1	1)salle polyvalente 2)mairie:salle des Conseils	1)parking dédié + signalisation+sécurisation sortie secours AR 2)élargissement porte d'accès
Année 2	1)mairie:secrétariat pour le public 2)mairie:salle Conseils, écomus	1)rampe d'accès et cheminement depuis la place de parking 2)cheminement depuis la place de parking
Année 3	église et cimetière	parking derrière et cheminement partiel dans l'enceinte du cimetière
Estimation financière de la mise en accessibilité		
	Année 1	4000 €
	Année 2	10000 €
	Année 3	5000€
	Total	19000 €

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1						
	Année 2						
	Année 3						
Période 2							
Période 3							
TOTAL :							

5.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui dans ce cas, en joindre la liste indicative

Non

6. Engagement du demandeur et des co-signataires le cas échéant

J'atteste avoir qualité pour demander l'approbation du présent Agenda d'accessibilité programmée :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie (ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation.

M. H. H. H.
Maire



Signature du demandeur et des co-signataires le cas échéant

A MONTGON

Le 21/12/2015

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande

Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
A venir

